

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 2
Absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

Présents : M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Martial MALIGES, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Monsieur Nicolas SALLES

Absents excusés : Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Franck GERVAIS, M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, M. Gérald MENRAS ayant donné procuration à M. Éric MIEUSSET

Absents : Mme Évelyne ALCHER, Mme Larissa FAGES, Mme Corinne MUNIER, M. Michel PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

19/2025- Consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de 3 maisons d'habitation, Maisons « Nègre et Solignac » et transformation en 4 logements

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de réaliser les travaux de réhabilitation des maisons Nègre et Solignac.

Les demandes de subvention ont été demandées auprès de l'Etat et de la Région. La demande de subvention auprès du Conseil Départemental ne pourra intervenir qu'à l'état de marché.

Monsieur le Maire rappelle que le maître d'œuvre, le Compas dans l'œil et la SELO, Assistance à maîtrise d'Ouvrage ont été désignés pour assister la Commune dans la consultation et le choix des entreprises.

Il est proposé de lancer la consultation des entreprises. Pour rappel le montant des travaux, des frais d'AMO, de maîtrise d'œuvre et d'études est estimé par la SELO à 966 456,67 € HT dont 873 500 euros HT pour les travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de 3 maisons d'habitation, Maisons « Nègre et Solignac » et transformation en 4 logements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette consultation.

La Secrétaire de séance


Magali ROUSSET

Bourgs sur Colagne, le 10 avril 2025

Le Maire,


Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.